



Congé pour reprise (non renouvellement du bail) arrive à échéance

Par **mehlina**, le **11/05/2008** à **16:02**

Bonjour,
Nous occupons avec nos 2 enfants un 2 pièces depuis Juin 2002. La propriétaire nous a donné congé par l'huissier au mois d'Octobre 2007. Notre bail prend fin à la fin de ce mois et nous n'avons pas trouvé un autre logement. Nous sommes à jour dans le paiement des loyers sauf dans la régularisation de la taxe sur les ordures ménagères que l'agence nous a demandé depuis le mois de Septembre 2007. Soit-disant, l'agence n'a pas fait le nécessaire et nous devons payer depuis 2003 cette taxe soit 5 ans que nous devons payer sur 5 mois.
Nous avons protesté auprès de la propriétaire que ne veut rien entendre et veut son ARGENT et auprès de l'agence qui est dans le droit de faire cette régularisation sans prévenir les locataires.
Nous avons donc au total un mois de loyer en plus à payer.
Qu'en pensez-vous et quels sont nos droits ?
Merci.